

Conseil Municipal du

11 décembre 2017

à 18h00

N°ordre	6
N° identifiant	2017-0322

Rapporteur(s)	Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT
Date de la convocation	21/11/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	40	M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjointes Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - Mme Anne GERARD - Mme Clotilde BALLOON - Mme Martine APERCE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aicha HOUSSEIN - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux
----------	----	--

Absents	4	M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER Conseillers municipaux
---------	---	--

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		Madame PERSICO Patricia	Monsieur PETIT Christian
		Monsieur CORONAS Patrick	Madame BREUILLE Coralie
		Madame GUERINEAU Diane	Monsieur BLANCHARD François
		Monsieur AIME Jules	Monsieur HALLOUMI Abderrazak
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain
		Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président
------------------	---

La Ville de Poitiers possède dans son domaine public non routier la salle municipale dénommée salle Timbaud de la Maison du peuple, située à Poitiers, 21 bis Arsène Orillard.

Depuis 2014, la salle Jouhaux est fermée au public nécessitant des travaux importants et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Seule la salle Timbaud d'une capacité de 100 personnes peut-être louée.

Les tarifs de location de la Maison du Peuple ont été fixés en dernier lieu par délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2016.

Conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition de cette salle aux syndicats et partis politiques sera consentie à titre gratuit dès lors que leur occupation est justifiée d'un intérêt public local.

De même, dans le cadre de l'application de la loi de Démocratie de Proximité pour l'information des habitants et le traitement égalitaire des candidats, la gratuité sera appliquée aux candidats à une élection souhaitant réserver la Maison du peuple, pour la période couvrant la durée de la campagne officielle de chaque consultation électorale, ainsi que les deux mois qui précédent.

En outre, et conformément à l'article L.2125-1 du Code de la Propriété des Personnes publiques, la gratuité sera accordée à toute réunion organisée par les associations de Poitiers à but non lucratif et dont l'occupation concourt à la satisfaction d'un intérêt public local.

En toute hypothèse, la location de cette salle devra faire l'objet de la signature d'une convention de location préalablement à toute occupation conformément aux règles édictées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En cas d'annulation de la manifestation, après signature de la convention de location (Autorisation d'Occupation Temporaire), dans les 7 jours ouvrés qui précèdent la manifestation, le montant total TTC de la location restera à la charge du loueur. Cette procédure sera aussi appliquée aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité sur la base du tarif 1.

Une pénalité **de 150 €** est appliquée pour ménage non fait lorsque la salle louée est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée.

Toute vente de produits et de services est strictement interdite.

Par conséquent, il vous est proposé :

- d'accepter les tarifs de location ci-dessous indiqués ;
- d'accepter la gratuité dans les conditions ci-dessous indiquées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Maire, en cas d'empêchement, son représentant, à signer tout document à intervenir à ce sujet ;

- et d'encaisser les recettes au budget 04 de la Ville de Poitiers, service 1100, article 752, code fonction 90.0.

Il vous est donc proposé d'appliquer une hausse de 2 % aux tarifs de location la salle Timbaud. La TVA en sus en vigueur s'ajoutera à ces tarifs.

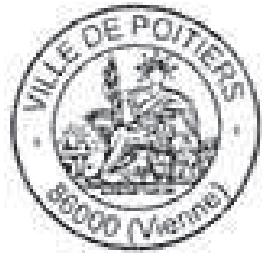
A compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs forfaitaires hors taxes par jour d'occupation seront les suivants :

TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DU PEUPLE – VILLE DE POITIERS

TYPE D'ORGANISATEURS ET DE MANIFESTATIONS	TARIF PAR JOUR DE LOCATION 2018	
	Local	Sonorisation (détail auprès des services de la Mairie)
<u>MAISON DU PEUPLE : SALLE TIMBAUD</u> <u>Gratuité :</u> Toute manifestation organisée par la Ville de Poitiers, les associations à but non lucratif, les établissements scolaires du 1er degré, du 2d degré et universitaires, les syndicats, les partis politiques du territoire de Poitiers	0,00 €	0,00 €
 <u>Tarif 1 :</u> Toute manifestation organisée par des associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et les établissements du 1er et 2d degré et universitaires, les syndicats, les sociétés privées, les partis politiques, les particuliers hors Poitiers.	- demi-journée 61€ - journée 112 €	67 €

POUR	38	
CONTRE	11	Mme Martine APERCE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Marie-Dolorès PROST, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Edouard ROBLOT, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Manon LABAYE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	18 décembre 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 décembre 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20171211- Imc171126-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.6
Nomenclature Préfecture	Contributions budgétaires